

Article publié le mercredi 7 février 2018.

Une convention de Pôle associé régional signée entre l'agence, la Drac et la Bnf

En décembre 2017, l'agence et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ont signé, avec la Bibliothèque nationale de France, une nouvelle Convention de Pôle associé documentaire régional. Celle-ci permettra, entre autres, la mise en place d'actions concertées de signalement et de valorisation numérique du patrimoine écrit.

Signe fort pour le patrimoine écrit, cette nouvelle convention consolide les actions de coopération engagées aux côtés de la Bibliothèque nationale de France depuis plusieurs années. Affirmée comme une priorité de la politique de coopération de la BnF, l'action régionale se concrétise principalement à travers le dispositif des Pôles associés régionaux, créé lors de la mise en place du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) du ministère de la Culture et de la Communication. L'objectif est de valoriser le patrimoine des bibliothèques françaises par des programmes concertés de signalement et de valorisation numérique.

Cette convention permettra de soutenir des actions relatives notamment :

- au recensement des fonds patrimoniaux, anciens, locaux et spécialisés de la région Auvergne-Rhône-Alpes et leur signalement dans un catalogue en ligne, de même que dans le Catalogue collectif de France;
- à la valorisation numérique dans Gallica des collections patrimoniales conservées en région Auvergne-Rhône-Alpes;
- à la valorisation par le pôle associé documentaire des ressources d'intérêt local et régional de Gallica sur ses sites et auprès de ses publics, notamment dans le cadre d'opération de médiation, afin d'en faciliter la réutilisation par des publics divers

Ce pôle associé régional s'appuiera notamment sur les travaux de la [Commission patrimoine Auvergne-Rhône-Alpes](#), dont la prochaine réunion est d'ores et déjà prévue le [1er mars prochain à Clermont-Ferrand](#).

La convention a été conclue jusqu'au 31 décembre 2019.